

## **LA CONVENTION DOIT RÉPONDRE À L'ATTENTE DE TOUS LES MÉDECINS LIBÉRAUX**

Après 4 ans de blocage des honoraires, la convention doit forcément répondre à l'attente de l'ensemble des médecins libéraux et non pas à quelques groupes comme le voulait la politique menée par Roselyne Bachelot. Le contexte économique est peut-être difficile mais il faut constater que les dépenses de la médecine de ville n'ont jamais été aussi maîtrisées que depuis 2006. Cette maîtrise s'est faite essentiellement au détriment des revenus des médecins libéraux à tel point que, pour l'année 2010, l'enveloppe de ville comporte un excédent de 400 millions d'euros qui doit, forcément, être attribué à la négociation conventionnelle et aux revalorisations attendues par tous. Il est, en effet, totalement anormal, qu'il y a quelques années, sous prétexte d'absence de maîtrise de l'ONDAM, certaines catégories de médecins libéraux soient taxées à hauteur de 300 millions (radiologues, cardiologues interventionnels, rhumatologues, biologistes...). Depuis deux ans, avec le respect de l'ONDAM, il faut suivre la même logique et donner ainsi des possibilités d'adhésion de l'ensemble des médecins libéraux à la signature conventionnelle. N'oublions pas deux éléments importants :

- L'ONDAM reste déséquilibré, avec 20 % des prescriptions de la médecine de ville initiées par les structures hospitalières. Une enveloppe de 7 milliards d'euros de missions d'intérêt général qui sont, parfois, remplies par des médecins libéraux sans en avoir le dédommagement financier et enfin, les multiples enveloppes complémentaires attribuées aux structures hospitalières publiques dans le cadre de divers plans. Il est d'ailleurs de notoriété publique que le coût de production des soins des structures hospitalières est largement supérieur à celui de la médecine ambulatoire et de l'hospitalisation privée, d'où l'injustice d'avoir repoussé à 2019 la convergence des tarifs.
- Le deuxième élément, et il n'est pas sans conséquence, est lié à la faiblesse des revenus de l'ensemble des médecins libéraux par rapport aux normes européennes, même les mieux lotis d'entre nous le doivent soit à la nécessité d'investissements financiers lourds avec une prise de risque qui justifie un chiffre d'affaires et des revenus élevés, soit, pour d'autres, une pénibilité particulièrement importante. Le fait que les spécialités cliniques, y compris la médecine générale, soient insuffisamment rémunérées ne doit pas se faire au détriment de ceux qui ont des revenus justifiés par d'autres contraintes. Ce sont tous les médecins libéraux qui doivent retrouver, dans la convention, une amélioration de leur situation financière.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la volonté de rémunérer les spécialités cliniques, il faut sortir, bien sûr, du piège de «médecin de premier recours» pour prendre en compte le concept de «médecine de proximité», qu'il s'agisse de la médecine de famille ou des différentes spécialités. Tout le monde s'accorde, actuellement, à prévoir une amélioration des revenus des spécialités cliniques directement à travers les lettres-clés mais, également, en mettant en place un paiement à la performance qui favorise ainsi les revenus des médecins en ne mettant pas en cause l'ONDAM, puisque ce paiement à la performance est gagé dans le cadre d'une maîtrise médicalisée par les économies réalisées. Par ailleurs, la première étape du secteur optionnel doit permettre aux spécialités exerçant sur les plateaux techniques, de solvabiliser des compléments d'honoraires en sachant que ce secteur doit, à terme et le plus rapidement possible, s'ouvrir à tous. Une enveloppe sur une étape de la CCAM technique est également indispensable car, d'une part, elle va revaloriser des actes gagnants en les rapprochant de leur valeur cible mais, d'autre part, lever, une nouvelle fois, l'hypothèque des actes perdants et surtout, donner à la CCAM tout son sens, puisqu'il faut, le plus rapidement possible, finaliser la problématique financière pour chaque année, mettre en place un point travail revalorisé. Le coût de la pratique qui reste, actuellement, une hypothèque sur

certaines spécialités doit enfin être confirmé dans une négociation consensuelle et remplir ainsi des engagements remontant à 2005. C'est dans ce sens que l'U.ME.SPE a voté des motions que nous présenterons, le 15 juin, dans le cadre d'une conférence de presse montrant les limites de nos possibilités d'apporter notre soutien à un accord conventionnel.

Contrairement à la politique menée depuis 2007, conformément aux engagements pris, à plusieurs reprises, par le Président de la République, mais également Xavier Bertrand, il faut que l'ensemble de la médecine libérale soit revalorisée dans le cadre d'une convention unique, en excluant les divisions artificielles voulues par la politique des Collèges et, surtout, en ne faisant pas l'impasse sur une réalité politique, l'alliance CSMF-SML a largement gagné les élections aux URPS, l'U.ME.SPE représente le premier groupe, en nombre de sièges, avec 39 % des voix dans les Collèges spécialistes bien loin devant tous ceux qui constituent, actuellement, des oppositions d'intérêts hétérogènes, MG France et Le Bloc compris.

**Dr. Jean François REY**



**ASSUMED**  
**Scamed**  
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des **solutions** d'assurance  
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**  
professionnels **et** personnels

**SCAMED** Assurances  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

**SCAMED** Caraïbes  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : **0596 669 994**